



PROJET de COMMUNAUTE d'énergie

(2022 ...)



ATJ - asbl - Citiwatt

 av des Celtes 20 b9

B-1040 Bruxelles

info@citiwatt.be - www.citiwatt.be

H de Dorlodot - ++32 470 51 29 10

création d'une **Communauté d'Énergie (CEC)***
pour une autoconsommation collective
d'électricité produite
à partir de SER *

(*SER=source d'énergie renouvelable)
(CEC = communauté d'énergie citoyenne)

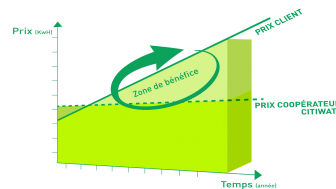
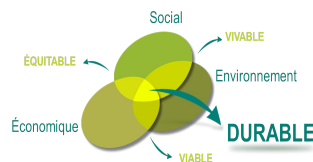
see Directive Européenne 2019/944 art16 (marché)
et 2018/2001 art 22(renouvelable)

OBJECTIF : Fournir des avantages **DURABLES**

en terme **environnemental** : meilleure intégration de la production d'énergie renouvelable
via la consommation locale directe instantanée D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

en terme **économique** : amélioration de la facture des participants par une réduction des COUTS RESEAUX

en terme **social** : la communauté d'énergie est ouverte à tous et
consiste au partage de l'énergie produite localement



Caractéristique de la Communauté d'ÉNERGIE - (CEC)

- l'électricité consommée collectivement devra transiter par le réseau (-25%)
- le régime de compensation annuelle par compteur tournant à l'envers n'est plus d'application puisque le but est la consommation directe de l'énergie
- l'électricité partagée et consommée collectivement n'est pas considérée comme une opération de fourniture et donc ne nécessite pas une licence de fournisseur
- Seul sont éligibles les nouvelles installations de production d'électricité renouvelables
- chaque participant (ouvert à tous) sera équipé d'un compteur double flux ou intelligent.
- une convention sera établie fixant les règles d'échange (répartition) et de facturation de l'électricité

La COMMUNAUTE D'ÉNERGIE (CEC) devra

- disposer d'une personnalité juridique
- être propriétaire des outils de productions et de stockage éventuel de l'énergie partagée
- exprimer dans ses statuts l'objectif
 - de préservation de l'environnement,
 - de l'apport économique aux habitants de la région par l'exploitation du gisement énergétique renouvelable de l'accessibilité à tous par le partage de l'énergie produite recevoir une autorisation spécifique individuelle auprès de la RW

PROJET 'COMMUNAUTE D'ÉNERGIE' (CEC)

- Création** de la société coopérative
'COMMUNAUTE D'ÉNERGIE CITOYENNE '
ouvert à toutes les personnes susceptibles
de consommer localement le courant
- Identification** du gisement renouvelable
dans la plaine de culture (éolien)
acquisition d'un permis d'exploiter (3x=4500 ménages)
- Définition** de la mission
 - a- production d'électricité
 - b- fourniture et partage de l'électricité
 - c- établissement d'un contrat avec ses membres
 - d- stockage de l'énergie
 - e- services annexes, bornes électriques, efficacité énergétique....

